Image not found or type unknown

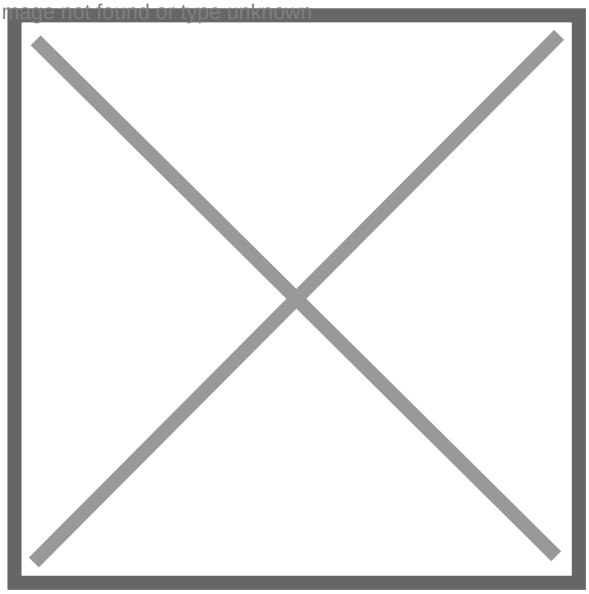

Voyager avec un récépissé en croatie

Par **Zeyou**, le **12/07/2009** à **18:01**

Bonjour,
Mon mari est Serbe, il a pour l'instant un récépissé de renouvellement de carte de séjour, avec une demande en cours d'une carte de résident.
Nous allons en Croatie en août, et la Serbie a besoin d'un visa pour ses ressortissant qui veulent aller en Croatie. Mais comme il possède un titre français doit-il quand même demandé un visa ou le titre français prédomine sur sa nationalité Serbe? Qu'est ce qui est valable pour passer en Croatie?
Cordialement.

Par **anais16**, le **12/07/2009** à **21:59**

Bonjour,

votre mari doit demander un visa car dans ce type de procédure, c'est la nationalité de la personne qui importe. Etant serbe, il est soumis à l'obligation de visa.
Là ou son titre de séjour français entre en jeu c'est pour revenir en France.En effet, n'ayant qu'un récépissé de renouvellement, la police aux frontières peut lui refuser le retour. Une fois sur place, il devra donc également se présenter au consulat de France pour demander un visa retour muni de son récépissé et de son ancienne carte périmée (à voir avec votre préfecture). Ce visa devrait lui être délivré très rapidement.

Par **yllou**, le **29/07/2009** à **11:05**

Anais,

C'est vrai dans son cas. Etant serbe, il ne peut se contenter du récépissé. Par contre, pour un marocain de retour en france avec un récépissé de renouvellement, c'est tout à fait suffisant.

C'est ce que la préf de paris m'a dit, en tout cas.

Par **anais16**, le **29/07/2009** à **14:57**

Bonjour,

par précaution, même avec un récépissé de renouvellement, je conseille à tous de se rendre au consulat de france sur place.
Soit c'est un pays souple, et donc le consulat pourra dire que le récépissé de renouvellement suffit. Soit le consulat considèrera qu'il faut en plus un visa retour.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés